AGENDA 21 DE SAINT-AUBIN DE MÉDOC



3^{ème} PROGRAMME D'ACTIONS



SOMMAIRE

A.	Un cadre de vie préserve et de qualite			p.12
	I.	La Nature au cœur du Village		
		1.	Une forêt préservée	p.12
		2.	Une nature valorisée	p.13
	11.	La mobilité durable		p.14
		1.	Promotion des modes de déplacement doux	p.14
		2.	Les multimodalités au cœur du projet de déplacement communal	p.15
В.	Un développement social et humain inscrit au cœur de l'action municipale			p.16
	1.	Vers le	développement de la santé et des solidarités	p.16
		1.	La santé pour tous	p.16
		2.	Lutte contre la précarité	p.17
	11.	L'alimentation durable, du producteur au consommateur		
		1.	Pour une agriculture locale	p.18
		2.	Pour une agriculture solidaire	p.19
C.	Une commune garante d'une politique de développement durable			p.20
	L	Une commune énergétiquement responsable		p.20
		1.	Participer à la transition énergétique	p.20
		2.	Accompagner les Saint-Aubinois vers la transition énergétique	p.21
	II.	Education au développement durable		
		1.	Eduquer les plus jeunes	p.21
		2.	Responsabiliser les Saint-Aubinois	p.22
	III.	Une commune exemplaire en matière de services aux publics		
		1.	Relation avec les usagers	p.24
		2.	Accompagnement des seniors	p.24

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES PROJETS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ. PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

EPANOUISSEMENT HUMAIN ET ACCÈS POUR TOUS À UNE BONNE QUALITÉ DE VIE

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5 ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS DE LA DÉMARCHE

LA PARTICIPATION DES ACTEURS

L'ORGANISATION DU PILOTAGE

LA TRANSVERSALITÉ

L'ÉVALUATION PARTAGÉE

LA STRATÉGIE D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'AGENDA 21 DE SAINT-AUBIN DE MÉDOC

- CONTEXTE INTERNATIONAL & DÉMARCHE LOCALE -

LE CONTEXTE

L'Agenda 21 - ou Action 21 - est un plan d'action pour le XXI^{ème} siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992.

Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer. Les collectivités territoriales (départements, communes, ...) sont appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population : ainsi naît l'Agenda 21 local.

Pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux, le ministère a élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable, en s'appuyant notamment sur les membres du Comité national « Agenda 21 » présidé par la déléguée interministérielle au développement durable et sur les hauts fonctionnaires du développement durable.

Ce cadre de référence vise cinq finalités et retient cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets (voir ci-contre).

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'Agenda 21 et le cadre de référence ont été reconnus sur le plan législatif par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'**horizon 2030**. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix. Il met en avant le développement des partenariats. Il porte une vision permettant de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Les 17 objectifs de développement durable (ODD), et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de « l'Agenda 2030 ». Leurs champs et leurs ambitions sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale. Les objectifs de développement durable couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité,

l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

L'agenda 2030 se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques.

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations unies.

Pour résumer, là où l'Agenda 21 était un plan d'action pour le XXI^{ème} siècle, réelle transcription d'une volonté politique en matière de développement durable mais sans objectif partagé à court terme, « l'Agenda 2030 » et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) rajoute des objectifs chiffrés, partagés par tous et ayant pour horizon 2030, c'est-à-dire demain.

NOTRE DÉMARCHE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La commune de Saint-Aubin de Médoc est engagée dans une politique de développement durable depuis le **23 octobre 2006**, jour de la mise en place de son propre Agenda 21.

Deux programmes d'actions ont été réalisés entre 2006 et 2017. Le 22 février 2012, le 2ème programme d'actions (2011-2017) a été reconnu « **Agenda 21 local France** » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement au titre de la Stratégie nationale de développement durable, dans le cadre de la sixième session de reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ». Cette reconnaissance a permis de souligner la qualité du projet de développement durable porté et animé par la commune ainsi que de l'encourager à poursuivre sa démarche dans une dynamique d'amélioration continue.

Ces deux programmes ont vu la réalisation d'un grand nombre d'actions exemplaires et novatrices. Une grande partie de ces actions ont d'ailleurs une vocation à être pérenne et à survivre ainsi à leur programme d'actions respectif (cf. ci-après).

Lorsque ces deux programmes d'actions sont arrivés à leur terme, la commune a mené une phase d'évaluation. Ces évaluations nous ont permis de connaître les points positifs et les avancées significatives faites par la commune dans sa démarche de développement durable. Ces évaluations ont également été à chaque fois l'occasion de déceler les points à améliorer ainsi que les pistes pour y parvenir.

Fort de ces conclusions, le comité de pilotage de l'Agenda 21 de la commune a pu commencer à élaborer un 3^{ème} programme d'actions plus ambitieux, tenant compte des nouvelles avancées, lois ou directives en matière de développement, tel que « l'Agenda 2030 » et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Lors de cette phase d'élaboration, ce 3ème programme d'actions a été soumis à la coconstruction.

Ainsi, sur une période d'un an, la commune a co-construit son nouveau programme par l'intermédiaire de 2 comités :

- Le Comité Consultatif Communal (CCC) qui regroupe 29 personnes issues de différents « collèges » d'acteurs de la commune (6 élus, 9 présidents d'associations, 10 membres de la société civile, une représentante du C2D, organe de participation citoyenne de Bordeaux Métropole, 2 commerçants de Saint-Aubin de Médoc et un président issu de la société civile)
- **Le Comité de Pilotage** (COPIL) qui regroupe 5 élus du groupe majoritaire, 2 élus des groupes d'opposition, le président du CCC et 4 agents municipaux (urbanisme, développement durable, techniques et sports)

Cette phase de co-construction a permis de finaliser ce projet de 3^{ème} programme d'actions organisé autour de **trois axes** et **trente-huit actions**.

Les trois axes qui structurent cet Agenda 21 communal sont identiques à ceux des précédents programme d'actions :

Axe 1 : Un cadre de vie préservé et de qualité

Les thèmes de cet axe sont la préservation de la forêt, la valorisation de la nature et la mobilité durable.

Axe 2: Un développement social et humain inscrit au cœur de l'action municipale

Dans ce 2^{ème} axe la commune réalise des actions portant sur le développement de la santé et des solidarités ainsi que sur l'alimentation durable, du producteur au consommateur.

Axe 3 : Une commune garante d'une politique de développement durable

Ce 3^{ème} et dernier axe s'intéresse à la transition énergétique, à l'éducation au développement durable et à l'exemplarité de la commune envers ses administrés.

Le programme d'actions proposé se donne des objectifs de résultats quantifiés et qualifiés. Les objectifs de chaque action seront évalués annuellement à l'aide d'une série d'indicateurs, ceci à partir du lancement de l'action jusqu'à son aboutissement.

Cette évaluation donnera lieu chaque année à une présentation en conseil municipal avec, suivant les résultats de cette évaluation, l'actualisation de notre programme d'action, dans un souci d'amélioration continue.

Ainsi, ce 3^{ème} programme a pour ambition de réaffirmer la volonté forte de la commune en matière de développement durable.

ACTIONS PÉRENNES DE L'AGENDA 21 COMMUNAL

PROMOTION DES NOUES PAYSAGÈRES

Objectif: La commune a décidé de privilégier, dans la mesure du possible, les noues paysagères lors des créations ou réfections de voirie pour deux raisons. La première est de permettre l'infiltration lente de l'eau de pluie pour recharger les nappes locales et lutter contre le ruissellement. La seconde est de favoriser, par la végétalisation de la noue, la constitution d'un réservoir de biodiversité.

2^{EME} PROGRAMME



CHARTE DES CHANTIERS PROPRES

Objectif: Afin de lutter contre les dépôts sauvages de déchets de chantier dans les forêts saint-aubinoises, la municipalité a décidé la création d'une charte des chantiers propres. Son objectif à terme est de réduire à zéro ce type de dépôt sauvage.

2^{EME} PROGRAMME



SUIVI DU VÉLOBUS

1^{ER} PROGRAMME

2^{EME} PROGRAMME

Objectif: L'objectif de ce suivi est d'améliorer l'offre, de multiplier les bénéficiaires de ce dispositif municipal unique sur la métropole et de proposer de réelles nouveautés. Ce système gratuit de transport scolaire à vélo propose 3 circuits et dessert les 2 écoles élémentaires de la commune.



DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE

1^{ER} PROGRAMME

2^{EME} PROGRAMME

Objectif: Le développement du réseau cyclable doit permettre à la commune de relier les différents lotissements entre eux, et favoriser ainsi l'utilisation du vélo par les administrés dans leurs déplacements sur le territoire communal.



FÊTE DU VÉLO / SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Objectif: L'objectif clairement affiché de ces opérations, annuelles et nationales, est la promotion des déplacements doux en général et du vélo en particulier.





ECOPASTORALISME SUR LES LANDES COMMUNALES

Objectif: L'éco-pâturage a pour objectif d'assurer un débroussaillage par un troupeau de moutons landais des sous-bois et pare-feu de la commune. Ceci permet de limiter les risques incendies tout en favorisant la conservation d'espèces animales locales. De plus, l'utilisation d'animaux plutôt que de machines permet d'économiser des GES et de renforcer la biodiversité.

2^{EME} PROGRAMME



GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS

Objectif: L'objectif avoué de la gestion raisonnée des espaces verts est la préservation de la biodiversité et des milieux naturels, la sauvegarde de la ressource en eau et la protection de la santé des saint-aubinois.

2^{EME} PROGRAMME



MULTIPLIER LES OUTILS DE CONCERTATION

1^{ER} PROGRAMME

2^{EME} PROGRAMME

Objectif: Par la multiplication des outils de concertation, la municipalité souhaite que chaque Saint-Aubinois soit acteur de la politique de développement durable de la commune. En effet, l'objectif est d'informer sur l'Agenda 21 tout en recueillant les avis et idées des habitants pour qu'en tant qu'acteurs ils fassent vivre notre programme d'actions.



OPTIMISATION DES OPÉRATIONS FONCIÈRES INCLUANT LA MIXITÉ SOCIALE

Objectif: dans chaque proposition foncière, la commune demande au maître d'ouvrage d'assurer, dans la mesure du possible, la coexistence des différentes catégories sociales. Cet objectif se traduit par la règle des 3 tiers:

- 1/3 de logements sociaux
- 1/3 d'accession sociale à la propriété
- 1/3 de pleine propriété

2^{EME} PROGRAMME



RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX SELON DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

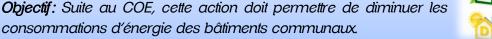
consommations d'énergie des bâtiments communaux.

2^{EME} PROGRAMME













OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE »

1^{ER} PROGRAMME

2^{EME} PROGRAMME

Objectif: L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les Saint-Aubinois au problème des dépôts sauvages de déchets sur le territoire communal. Cette action a un sous-objectif qui est de nettoyer les bords de voirie avant le fauchage de ceux-ci dans la semaine qui suit l'opération.



ALIMENTATION COLLECTIVE : VERS LE BIO, LE SAISONNIER ET LE LOCAL

Objectif: L'objectif de la commune en matière d'alimentation collective est, tout d'abord, de se conformer aux exigences du Grenelle de l'environnement, c'est-à-dire que 20% des denrées utilisées proviennent de l'agriculture biologique. De plus, l'objectif de cette action est de limiter les émissions de GES au strict nécessaire, et donc de favoriser les circuits courts respectueux des saisons.





FÊTE DE LA NATURE

Objectif: L'objectif premier de cette manifestation est de permettre aux participants de mieux comprendre le travail et la passion des gestionnaires d'espaces naturels, des forestiers, des acteurs de la protection de la nature qui veillent au maintien de la biodiversité. C'est l'occasion pour chaque Saint-Aubinois de découvrir ou redécouvrir les richesses naturelles qui peuplent son territoire et d'être sensibilisé aux urgences et aux enjeux de la protection de la biodiversité.

2^{EME} PROGRAMME



SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1^{ER} PROGRAMME

2^{EME} PROGRAMME

Objectif: Les objectifs de cette opération sont d'expliciter la notion de développement durable, d'inciter le grand public à adopter, de manière pérenne, des comportements quotidiens plus responsables, en accord avec le concept de développement durable, et enfin apporter au grand public des solutions concrètes pour pouvoir réaliser ce changement.



ALLER VERS DES MANIFESTATIONS RESPONSABLES

Objectif: L'objectif de ce projet est de faire évoluer les manifestations de la commune vers une réduction de leurs impacts sur l'environnement tout en développant la citoyenneté locale. Pour cela, elles devront maîtriser la consommation de ressources naturelles, contrôler les impacts sur les espaces naturels et la biodiversité, limiter les émissions de GES, réduire la production de déchets et mobiliser les ressources culturelles et sociales du territoire.

2^{EME} PROGRAMME



3^{ème} PROGRAMME D'ACTIONS

A. Un cadre de vie préservé et de qualité

I. La Nature au cœur du Village

1. Une forêt préservée

La commune de Saint-Aubin est composée aux deux tiers de forêts. Ces 2800 hectares d'espaces naturels, dont 500 appartiennent directement à la commune, ne sont pas juste des sources de promenades dominicales mais ont un intérêt économique qui est l'essence de notre Village Nature. De plus, en tant que puits de carbone, qu'elles emprisonnent lors de leur croissance, elles permettent également de lutter contre le changement climatique. En effet, les forêts saint-aubinoises sont des forêts cultivées. Gérées et exploitées de façon durable, notamment par l'ONF pour ce qui est des parcelles communales, ces forêts sont l'objet depuis plusieurs années de nuisances provoquées par des comportements répréhensibles de quelques contrevenants dont les dépôts sauvages de déchets ne sont que la face visible. Afin de préserver nos forêts, ainsi que toute la biodiversité qu'elles renferment, la commune souhaite proposer plusieurs actions nouvelles.

ACTION N°1 GESTION FORESTIÈRE & VIE DE LA FORÊT

Objectif de l'action: Cette action a pour objectif de sensibiliser et de communiquer sur la gestion forestière et sur la vie de la forêt saint-aubinoise. Elle consistera par exemple dans la sollicitation des différents médias et dans la mise en place de visites découvertes encadrées de la forêt.



ACTION N°2 PRÉVENTION ET PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE LES RISQUES

Objectif de l'action: L'objectif est de multiplier les actions permettant de protéger la forêt contre les risques tels que l'incendie, les tempêtes hivernales, etc. Ceci passe donc par la sensibilisation de tous les usagers de la forêt (« météo » de la forêt, opérations de sensibilisations dans les écoles, lors de réunions publiques et sur site, ...) et une surveillance accrue de l'ensemble du massif forestier (organisation de patrouilles de surveillance par la police municipale et la DFCI en appui de la tour de guet du SDIS de Salaunes).





ACTION N°3 LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES EN FORÊT

Objectif de l'action: L'objectif de cette action est de lutter de manière coordonnée avec les communes limitrophes et Bordeaux Métropole contre la multiplication des dépôts sauvages en forêt communale et les risques qu'ils engendrent. En effet, Les dépôts sauvages peuvent avoir de nombreuses conséquences dommageables. Outre la dégradation des paysages et les risques d'incendies, ils ont pour effet de polluer les sols, les eaux, d'attirer des rats, des sangliers, ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires. Pour rappel, un dépôt sauvage est un site ponctuel qui résulte d'apports illégaux réalisés par des particuliers, des artisans, des entreprises, pour se débarrasser de leurs déchets à moindre coût. Cette lutte peut s'articuler autour de plusieurs volets : achats d'appareils photographiques pour prendre les contrevenants sur le fait, mise en place d'une brigade « verte » de surveillance du massif et de prévention, pose de panneaux d'information aux entrées de massifs forestiers, amélioration du fonctionnement des déchetteries professionnelles (horaires et localisation adaptés aux professionnels), ...



2. Une nature valorisée

Comme dit précédemment, le territoire communal est doté d'espaces naturels et forestiers de qualité. Parmi ceux-ci, les 500 hectares de forêt communale sont divisés en trois cantons possédant chacune leur particularité et leur biodiversité propre :

- Au nord, Boutuges, où est implanté notre Arboretum, est de type lande humide
- Au sud-est, le Cerisier, qui bénéficie depuis 1842 du régime forestier par ordonnance du roi Louis Philippe, est de type lande mésophile sèche
- A l'ouest, le canton des Matruques, signifiant en Gascon « touradons » (touffes de molinie) et situé à la limite de partage des eaux du plateau Médocain entre l'océan et le fleuve, est de type lande humide

La commune ambitionne de valoriser ces espaces uniques par le balisage de boucles de randonnée dans le respect de la forêt, de ses modes de gestion (exploitation du bois) et en recherchant un juste équilibre entre ses différents « usagers ».

ACTION N°4 BALISAGE DES BOUCLES LOCALES

Objectif de l'action: L'objectif premier est de permettre la découverte du patrimoine architectural, culturel, paysager et environnemental local. De plus, la boucle locale est un circuit pédestre et cyclable sous la responsabilité de ses utilisateurs. Il incite donc les usagers aux déplacements « zéro carbone ».



ACTION N°5 ADAPTER LES CULTURES AUX SOLS

Objectif de l'action: L'objectif de cette action est double: lutter contre les espèces invasives en n'introduisant pas sur le territoire des arbres exotiques, néfastes pour les espèces locales dont ils prennent la place, et rentabiliser les dépenses en s'assurant de la bonne croissance des arbres choisis. Cette action s'adresse aux particuliers désirant construire sur le territoire et/ou voulant végétaliser leur clôture ou leur terrain. La commune va aussi réaliser en lien avec Bordeaux Métropole un diagnostic de son parc arboré.



ACTION N°6 PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ESPACES VERTS

Objectif de l'action: L'objectif de cette action est de poursuivre l'intégration des vivaces et arbustes dans les massifs en pleine terre afin de limiter les rotations de plantes.



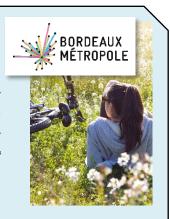
II. La mobilité durable

1. Promotion des modes de déplacement doux

Le réseau cyclable saint-aubinois est l'une des principales réussites de l'Agenda 21 de la commune. Allié à un réseau de liaisons inter-lotissements, il permet à tous les habitants de se déplacer à vélo ou à pied en toute sécurité et pour tous les âges sur l'ensemble de la commune. Cependant, la connaissance par trop confidentielle de ces continuités cyclables et pédestres fait que la voiture individuelle reste le mode de déplacement prépondérant des Saint-Aubinois. C'est pourquoi, la commune souhaite baliser ces cheminements, communiquer sur ces réseaux par l'intermédiaire de cartes et autres plans et enfin promouvoir ces modes de déplacements doux à la portée de chaque habitant.

ACTION N°7 BALISAGE DES MODES DE DÉPLACEMENTS DOUX SUR LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

Objectif de l'action: Cette action fait partie du Plan Vélo de Bordeaux Métropole. Elle consistera dans l'installation de panneaux indiquant les distances en matière de km et temps de parcours vers les lieux importants de la commune (église, mairie, centre bourg, écoles, ...) et des communes voisines. Ce balisage sera réalisé par les services de Bordeaux Métropole sous la supervision de la commune.



ACTION N°8 PLAN DES DÉPLACEMENTS DOUX SUR LA COMMUNE

Objectif de l'action: Ce plan reprendra les voies vertes, les voies cyclables et les chemins de liaison inter-lotissements. Il permettra de communiquer et de valoriser les modes de déplacement doux comme le vélo ou la marche. Ce plan sera notamment construit à partir de l'analyse de l'expérience « à l'école autrement » menée avec l'A'URBA, notamment l'expérimentation réalisée chemin des Ecoles (passage de la voie en zone de rencontre).



2. Les multimodalités au cœur du projet de déplacement communal

Afin de lutter contre l'omniprésence de la voiture individuelle comme choix de transport par les Saint-Aubinois, la commune désire poursuivre sa politique de promotion des modes de déplacement alternatifs. Ainsi, la commune veut, par exemple, promouvoir le covoiturage par la création d'aires réservées à cet usage. Elle propose également de réfléchir à la question du transport des étudiants vers les différentes facultés par le développement des multimodalités (vélo, bus, tram, train, covoiturage, etc.).

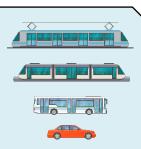
ACTION N°9 PROMOTION DU COVOITURAGE

Objectif de l'action: Cette action inscrite dans le contrat de codéveloppement 2015-2017 passé avec Bordeaux Métropole consiste en la mise en place de zones de covoiturage à proximité des grands axes et des lieux de vie stratégiques (lycée, zone Euromédoc, ...). Il s'accompagnera d'une grande campagne de communication et de promotion auprès des habitants de la commune ainsi qu'auprès des grandes entreprises comptant des Saint-Aubinois dans leurs effectifs. De plus, une analyse de la fréquentation nous permettra d'évaluer et améliorer cette action.



ACTION N° 10 VIE ÉTUDIANTE : OPTIMISATION DES TRANSPORTS

Objectif de l'action: La commune souhaite optimiser le trajet quotidien entre la commune et les différents campus de la Métropole. Cette action implique la mise en place d'un circuit multimodal de transports pouvant inclure par exemple le chemin de fer de ceinture.



ACTION N°11 BORNE DE RECHARGE POUR VOITURE ÉLECTRIQUE EN CENTRE-BOURG

Objectif de l'action: L'objectif est d'abord d'étudier la faisabilité de l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique dans le Centre-Bourg de Saint-Aubin de Médoc. Au regard des résultats de cette étude, une borne sera installée.



B. Un développement social et humain inscrit au cœur de l'action municipale

I. Vers le développement de la santé et des solidarités

1. La santé pour tous

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge fait partie des 17 objectifs de développement durable de l'ONU pour 2030. La commune de Saint-Aubin de Médoc souhaite prendre pleinement sa part dans la réalisation de cet objectif essentiel. Pour cela elle vise 2 objectifs complémentaires : la formation des Saint-Aubinois aux premiers secours et l'accès de tous à une mutuelle afin de permettre à l'ensemble de la population un meilleur accès aux soins.

ACTION N°12 FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Objectif de l'action: La commune ambitionne de former/sensibiliser les Saint-Aubinois, de l'école (CM1/CM2) à l'âge adulte (associations, clubs), aux gestes de 1 er secours, à l'utilisation du défibrillateur, au risque incendie. De même, chaque agent de la commune sera formé.



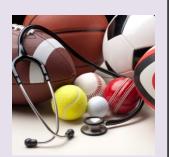
ACTION N° 13 MUTUELLE POUR TOUS : MA COMMUNE MA SANTÉ

Objectif de l'action: Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la commune, par l'intermédiaire de son CCAS, accompagne l'accès au dispositif MA COMMUNE MA SANTÉ. L'objectif de ce dispositif est de palier aux inégalités sociales de santé des personnes qui, par manque de moyens, font l'économie d'une mutuelle. Il permet de revenir à une couverture de soins minimale en bénéficiant de coûts réduits, contribuant ainsi à un retour aux soins de santé. Enfin, il permet de diffuser une information claire et précise sur les différents dispositifs d'aide (CMUC-ACS), de déceler et accompagner les bénéficiaires potentiels.



ACTION N° 14 SPORT SUR ORDONNANCE

Objectif de l'action: L'objectif de cette action est de mettre en place la démarche « sports sur ordonnance », résultante de la modernisation en 2016 de la loi santé. Dans le cadre d'un parcours de soins des patients atteints d'une ALD (affection de longue durée), le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. La commune s'engage à faire le lien entre le(s) médecin(s) et les associations sportives communales, à réaliser les bilans et à assurer le suivi des patients.



2. Lutte contre la précarité

Promouvoir un travail décent pour tous et avoir accès à un logement adéquat font aussi partie des objectifs de développement durable de l'ONU pour 2030. La commune veut répondre à ces deux objectifs qui participent à la lutte contre toute forme de précarité par la mise en place de deux actions très ambitieuses : la faisabilité ou l'identification de logements d'urgence sur le territoire communal et l'objectif d'une forte diminution des chômeurs de longue durée en 2025.

ACTION N° 15 LOGEMENTS D'URGENCE

Objectif de l'action: L'objectif de l'action est d'aider les Saint-Aubinois à faire face aux situations d'urgence (incendie, séparation avec besoin de relogement d'urgence, ...). Le bénéficiaire est ensuite orienté vers une structure adaptée à sa situation, centre d'hébergement, pension de famille, EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), etc.



ACTION N° 16 LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE LONGUE DURÉE

Objectif de l'action: L'objectif de cette action est de fédérer l'ensemble du tissu économique saint-aubinois afin de lutter efficacement et de manière locale contre le chômage de longue durée.



ACTION N° 17 ATELIERS D'ALPHABÉTISATION

Objectif de l'action: La commune vise, par cette action, à détecter les personnes en difficulté avec la lecture et l'écriture et leur proposer des ateliers d'apprentissage ou de remise à niveau. Ceci afin de faciliter leur vie de tous les jours (recherche d'emploi, démarches administratives ou personnelles).



ACTION N° 18 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE

Objectif de l'action: La commune, par l'intermédiaire de son CCAS, souhaite mettre en place une convention de partenariat avec la Banque Alimentaire locale. La commune pourra ainsi distribuer aux Saint-Aubinois en situation de grande précarité, des colis de produits secs préalablement récupérés par ses soins tous les deux semaines et entreposés sur un site communal. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la commune dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Enfin, tout partenariat avec les organismes existants sera privilégié.



II. L'alimentation durable, du producteur au consommateur

1. Pour une agriculture locale

Comme il est rappelé dans le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie de Bordeaux Métropole, un des enjeux du territoire métropolitain, dont Saint-Aubin de Médoc fait partie, est de « valoriser pleinement les espaces dédiés à l'agriculture sur son territoire pour relocaliser au maximum une agriculture alimentaire, saine et durable ». C'est dans cette optique que la commune souhaite favoriser l'implantation de tout nouvel agriculteur de manière pérenne, en créant par exemple une nouvelle zone (route du Mautemps) dédiée à l'agriculture (révision du PLU 3.1) ou en valorisant les initiatives permettant de sensibiliser le grand public à ce nouveau type d'agriculture, plus respectueux de l'environnement.

De même, afin de développer de nouveaux circuits courts, du producteur au consommateur, la commune ambitionne de réserver sur notre marché des emplacements pour agriculteurs locaux à destination des personnes prônant la consommation de nourriture produite dans un rayon de moins de 100 kilomètres maximum autour de son domicile.

Enfin, la commune encourage et soutient les initiatives citoyennes comme, par exemple, l'AMAP des Tourterelles à travers le prêt d'une salle de réunion.

ACTION N° 19 FAVORISER LA RELOCALISATION AGRICOLE

Objectif de l'action: La commune souhaite permettre l'implantation d'agriculteurs sur le territoire de Saint-Aubin de Médoc (route du Mautemps) afin de favoriser les circuits courts. Cette action sera aussi l'occasion de favoriser les bonnes pratiques telles que l'agriculture raisonnée, l'agriculture biologique, etc.



ACTION N°20 INTÉGRATION DES PRODUCTEURS LOCAUX AU MARCHÉ

Objectif de l'action: L'objectif premier de cette action est d'aménager un secteur du marché du vendredi réservé aux producteurs et/ou aux commerçants proposant des produits issus des circuits courts.



ACTION N°21 CRÉATION D'UNE FERME PÉDAGOGIQUE ET PÉRENNISATION DE LA BERGERIE DES MATRUOUES

Objectif de l'action: L'objectif de cette action est d'implanter de manière pérenne sur la commune de Saint-Aubin de Médoc une ferme à base de races anciennes locales en lien avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine. Une des vocations de cette ferme sera l'éducation au développement durable à destinations des écoles de la commune. La commune ambitionne également la pérennisation de son projet autour de la bergerie des Matruques, symbole de son partenariat étroit et durable avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine.



2. Pour une agriculture solidaire

La commune aspire également pour son territoire à une agriculture alimentaire, saine et durable accessible à tous. Ceci passe par la création de jardins familiaux dont on sait qu'ils sont le vecteur de lien social et intergénérationnel. La promotion du mouvement international des Incroyables Comestibles, autre forme d'agriculture urbaine solidaire et non marchande, est également un moyen de rendre accessible à tous la consommation de fruits et légumes de saison et sains et de tendre vers une autonomie alimentaire du territoire.

ACTION N°22 CRÉATION DE JARDINS FAMILIAUX

Objectif de l'action: Les jardins familiaux, destinés préférentiellement aux familles à bas revenu du territoire communal, seront l'occasion de renforcer le lien social et intergénérationnel. Ainsi, chacun pourra venir partager autour du jardinage. Enfin, la culture de fruits et légumes suivant des méthodes « bio », améliorera la santé des familles concernées et devra contribuer à changer les pratiques de jardinage domestique.



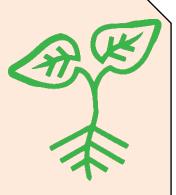
ACTION N°23 PROMOTION AUPRÈS DES BAILLEURS SOCIAUX ET AMÉNAGEURS Privés pour la création de Jardins Partagés

Objectif de l'action: La commune ambitionne la mise en place, par les bailleurs sociaux et les aménageurs, de jardins partagés lors de création de logements sociaux ou de lotissements privés, et ceci pour des opérations en cours d'élaboration ou déjà existantes.



ACTION N°24 PROMOUVOIR LES INCROYABLES COMESTIBLES

Objectif de l'action: L'objectif de cette action est de créer un groupe local du mouvement des Incroyables Comestibles. Ce mouvement mondial vise à créer une abondance gratuite de nourriture à partager pour tous, dans une démarche d'autonomie alimentaire locale, saine, durable, engagée et inclusive. Les participants plantent des fruits et légumes et partagent leurs récoltes avec tout un chacun qui veut participer à la démarche.



ACTION N°25 FÊTE DES JARDINS

Objectif de l'action: La commune a pour projet la création d'une manifestation regroupant des jardiniers amateurs voulant échanger (pratiques, boutures, matériel, etc.) autour du jardinage et, des professionnels (agriculteurs, pépiniéristes, enseignes de jardinage).



C. Une commune garante d'une politique de

développement durable

I. Une commune énergétiquement responsable

1. Participer à la transition énergétique

Tout comme lors de son précédent programme d'actions, la commune souhaite participer activement à la transition écologique et particulièrement sur le secteur de l'énergie avec la poursuite de ses actions de rénovation énergétique de ses bâtiments. La commune envisage également d'évaluer le potentiel photovoltaïque de ses bâtiments afin de réduire sa consommation en énergie non renouvelable.

ACTION N°26 OPÉRATION DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Objectif de l'action: La commune souhaite profiter de la rénovation de son parc énergétique pour développer les nouvelles technologies (LED, capteurs de présence, télégestion, ...) afin de limiter les consommations d'énergie tout en gardant le même niveau de qualité de service.



ACTION N°27 DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏOUE SUR LE BÂTI

Objectif de l'action: L'objectif de l'action est de développer le potentiel du photovoltaïque sur l'ensemble de la zone urbanisée. Ainsi cette action concerne aussi bien le patrimoine communal que le privé (particuliers, bailleurs, ...).



2. Accompagner les Saint-Aubinois vers la transition énergétique

En parallèle de sa démarche d'exemplarité, la commune s'engage à mobiliser et accompagner les Saint-Aubinois dans leurs démarches pour réhabiliter leurs demeures selon des critères de performances énergétiques. De même la commune propose de continuer à promouvoir l'eau de la Métropole tout en sensibilisant les Saint-Aubinois à la question des économies indispensables à faire de la ressource en eau ainsi que de sa préservation contre toute pollution, en particulier les micropolluants.

ACTION N°28 OPÉRATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Objectif de l'action: Après avoir lancé et tout en poursuivant la rénovation de ses bâtiments selon des critères de performance énergétique, la commune souhaite maintenant favoriser la rénovation énergétique des logements des Saint-Aubinois. Ceci passe par de grandes campagnes d'information, la promotion des espaces info énergie (EIE), la participation à des opérations nationales (Familles à Energie Positive), la campagne thermographique métropolitaine, etc.



ACTION N°29 PROMOTION DE L'EAU " BORDEAUX MÉTROPOLE "

Objectif de l'action: L'objectif de cette action est d'inciter les Saint-Aubinois à consommer préférentiellement l'eau du robinet. Cette opération devra également permettre de sensibiliser le public à la préservation et la maîtrise de la ressource en eau (taux de remplissage des nappes, micropolluants, ainsi que de diminuer la consommation d'eau en bouteille, et donc les impacts sur l'environnement (réduction des déchets, réduction des GES dus au transport des bouteilles, ...).



II. Education au développement durable

1. Eduquer les plus jeunes

Impliquée depuis de nombreuses années dans l'éducation au développement durable de sa jeunesse – manifestations (semaine européenne du développement durable, fête de la nature, fête des jardins,

nettoyons la nature, etc.), ateliers de sensibilisation auprès des scolaires, présentation de l'Agenda 21 de la commune, participation aux Juniors du Développement Durable (Bordeaux Métropole), actions du Conseil Municipal des Jeunes – la commune souhaite garder cette même ambition pour ses futurs projets.

ACTION N°30 DYNAMIQUE TERRITORIALE D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif de l'action: L'objectif de cette action est de renforcer l'éducation au développement durable (EDD) sur l'ensemble du territoire communal. Pour rappel, l'EDD vise à doter les Saint-Aubinois, tous âges confondus, de comportements, compétences et connaissances qui leur permettront d'appliquer et de véhiculer les principes du développement durable dans leur vie de tous les jours. Ceci passe notamment par la poursuite du Club Nature, atelier d'EDD à destination des enfants des centres de loisirs de la commune ou à des opérations de sensibilisation (ex.: Green Bird).



ACTION N°31 APPRENTISSAGE DE L'ÉCOCITOYENNETÉ

Objectif de l'action: L'objectif de cette action est de former les écoliers, du primaire au lycée, à l'écocitoyenneté, au respect de l'autre et de la diversité. Ceci passe notamment par une sensibilisation de ces publics à leurs devoirs et leurs droits et par une éducation à la propreté et au civisme dans les lieux publics.



2. Responsabiliser les Saint-Aubinois

Parallèlement à l'éducation de ses plus jeunes au développement durable, la commune a pour ambition d'éduquer et de responsabiliser l'ensemble de sa population aux principes du développement durable pour les inciter à agir lors de leur quotidien. Ainsi, la commune souhaite mettre l'accent sur la responsabilisation des associations et des habitants (opération Nettoyons nos trottoirs, etc.), ainsi qu'accompagner les ménages saint-aubinois dans la réduction de leurs déchets.

ACTION N°32 ECO RESPONSABILISATION DES ASSOCIATIONS LOCALES

Objectif de l'action: Dans un souci de cohérence avec la démarche de développement durable de la commune, les associations devront dorénavant trier et gérer leurs déchets lors de leurs manifestations et réunions. Pour cela, la commune s'engage à informer et sensibiliser les personnes référentes de chaque association. L'objectif final étant d'arriver au même niveau d'exigence que des manifestations communales comme les Noctambules (tri, verres consignés, vaisselle compostable ou pérenne, ...) ou scolaire comme la Kermesse Zéro Déchet de l'école Molière.



ACTION N°33 TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE PROMOTION DU COMPOSTAGE



Objectif de l'action: Cette action vise à appliquer le plan d'action métropolitain zéro déchet zéro gaspillage en conventionnant avec Bordeaux Métropole pour la distribution de composteurs, et en organisant des réunions d'information sur le compostage.



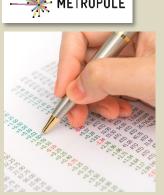
ACTION N°34 TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE CAMPAGNES DE BROYAGE

Objectif de l'action: Cette action vise à appliquer le plan d'action métropolitain zéro déchet zéro gaspillage en organisant avec Bordeaux Métropole des campagnes de broyage des déchets verts. Ce type d'opération participe à la réduction des apports de déchets verts en déchetterie par la valorisation directement dans le jardin du particulier (paillage, compost, ...).



ACTION N°35 TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE Taxe incitative

Objectif de l'action: Cette action vise à appliquer le plan d'action métropolitain zéro déchet zéro gaspillage. La commune est territoire pilote pour l'expérimentation « à blanc » de la taxe incitative. La taxe incitative est une tarification qui prend en compte dans son calcul la quantité de déchets produits par le foyer collecté. Concrètement, les services de Bordeaux Métropole comptabiliseront le nombre par an de présentation du bac noir et du vert. Cette démarche a pour objectif d'inciter les habitants à adopter des comportements écoresponsables dans la gestion de leurs déchets (compostage, broyage, etc.).



BORDEAUX

ACTION N°36 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Objectif de l'action: La commune a adhéré à un groupement de commande porté par Bordeaux Métropole visant à récupérer les déchets organiques des cantines sur le territoire métropolitain. Ce groupement de commande en est à la phase d'élaboration du cahier des charges.



III. Une commune exemplaire en matière de services aux publics

1. Relation avec les usagers

Ces dernières années, les services d'accueil ont été l'objet d'un grand nombre d'évolutions et de mutations : mutualisation des services, création de guichet unique au niveau métropolitain, développement de la dématérialisation. Ces transformations vont dans le sens de la professionnalisation et de la modernisation des métiers d'accueil et du renforcement de l'orientation de l'usager. Tout en évoluant avec son temps, la commune souhaite préserver la relation humaine, améliorer la satisfaction de tous les usagers et la performance de ses services.

ACTION N°37 ACCUEIL DE LA MAIRIE ACCESSIBLE AUX MALENTENDANTS

Objectif de l'action: La commune souhaite, dans le cadre de son Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée), rendre l'accueil de la mairie accessible aux malentendants. Pour cela, elle prévoit l'installation d'une boucle d'induction magnétique audiofréquence portative. C'est un système permettant aux malentendants appareillés, d'entendre la voix de l'hôtesse d'accueil directement dans leurs appareils auditifs. Cette acquisition s'accompagnera d'une formation du personnel de l'accueil de la mairie.



2. Accompagnement des seniors

La Commune mène une politique sociale volontariste par l'intermédiaire de son Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la Commission « Action sociale-logement-personnes âgées-personnes handicapées ». L'une de ses actions majeures, l'accompagnement des seniors, a ainsi été reconnue au niveau national par l'obtention du label « Bien vieillir, Vivre ensemble ».

ACTION N°38 PÔLE MUNICIPAL SENIOR

Objectif de l'action: L'ambition de cette action est de permettre à chacun de rester le plus longtemps possible à domicile dans les meilleures conditions de sécurité et de confort, en synergie avec les familles. Le pôle senior met en place ou maintien des intervenants (aide à domicile, portage de repas, assistance, etc.), informe et soutient les familles dans leurs différentes démarches administratives (dossiers APA, curatelle, tutelle, liste des différents hébergements, etc.) et aide à la résolution de divers problèmes (carence en personnel, suivi des personnes durant la période de vacances des familles, adaptation de l'habitat en fonction de handicap, etc.).

